



Loyer Prendre de nouvelles habitudes

Les usages pour payer votre loyer changent ! Avant l'été, les TIP (titre interbancaire de paiements) figurant en bas des avis d'échéance vont disparaître. L'OPAC de l'Oise vous invite à régler votre loyer et charges par d'autres moyens :

- **prélèvement automatique** : gratuit et simple ! Le montant du loyer figurant sur votre avis d'échéance est débité de votre compte bancaire à la date qui vous convient, le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 du mois. Pour bénéficier de ce mode de règlement, adressez-vous aux services de l'OPAC de l'Oise.

- **carte bancaire** :

- par téléphone en composant le 03 44 79 50 50 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ;
- sur le site Internet www.opacoise.fr ;
- sur l'application mobile de l'office (disponible sur IOS ou Android) ;
- au guichet de votre agence ou du siège.



Charges Régularisation : ce qui change

Comme chaque année, les relevés de répartition des charges arriveront dans vos boîtes aux lettres cet automne. Pas de changement : si les dépenses sont supérieures aux provisions que vous aurez déjà versées, la différence vous sera facturée. Et là, il y a du nouveau ! Vous n'aurez rien à faire si vous devez jusqu'à 150 €. En effet, le seuil de prélèvement automatique a été porté de 125 à 150 € afin de vous simplifier votre régularisation de charges. Au-delà de 150 €, vous devrez vous rapprocher de nos services pour effectuer votre règlement.



Espaces verts

Le saviez-vous ?

La taille des haies est

soumise à la réglementation européenne des oiseaux et des espèces protégées. C'est pourquoi l'entreprise qui réalise la taille des haies sur votre patrimoine peut être amenée à interrompre la taille à un endroit précis et à la reprendre quelques mètres plus loin si elle constate la présence d'espèces protégées. Toute destruction d'œufs, de nids... et de manière générale, l'altération ou la dégradation des habitats naturels sont interdites par le Code de l'Environnement (art. L411-1). La taille ne doit pas intervenir durant la période de mars à juillet inclus. Par ailleurs, la présence de lierre dans les massifs de fleurs est un moyen de lutter contre la pousse des mauvaises herbes sans utiliser de pesticides, néfastes pour l'environnement. L'entreprise doit contrôler et maîtriser la pousse de ce végétal pour le maintenir en place.



Communauté de communes de la Vallée Dorée



France services

De l'aide pour vos démarches

Faire une demande d'aide sociale, s'inscrire à France travail...

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Adressez-vous à la maison France services de la communauté de communes de la Vallée Dorée. Cette structure, partenaires des principales administrations de l'État et de la sécurité sociale,

vous épaula gratuitement et en toute confidentialité. Pour prendre rendez-vous : 03 75 19 03 10 ou www.ccl-valleedoree.fr

3919 : un numéro face aux violences

210 098 femmes ont été victimes de violences conjugales en 2022. Parmi elles, 118 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Cela représente une femme tuée tous les trois jours. Que faire lorsqu'une femme est victime de violences conjugales ? Composez le 3919. C'est un numéro d'écoute anonyme, accessible aux personnes sourdes et malentendantes, disponible en 200 langues et gratuit depuis un poste fixe ou un mobile. Les écoutantes répondent 7j/7 et 24h/24. Si vous êtes victime ou témoin de faits de violences conjugales, les écoutantes du 3919 sont là pour vous aider.

ET SI C'ÉTAIT DE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

Parfois j'ai peur de rentrer
Il m'a dit qu'il allait changer
J'ai peur pour mes enfants
On a tout construit à deux
Je l'aime tellement
Il est très jaloux

3919
Vous avez besoin d'aide ?
Les écoutantes du 3919 sont là pour vous répondre

Découvrez les associations proches de chez vous

Le 3919 est la ligne d'écoute nationale, gratuite et anonyme, destinée aux femmes victimes de violences conjugales. Elle propose un accueil et une écoute personnalisés, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'aide et de soutien, et un accompagnement juridique.

NUMÉROS D'URGENCE
112 (tous les jours) / 115 (hors heures d'urgence)
116 (tous les jours) / 117 (hors heures d'urgence)

France Femmes 3919 AORIF Carif



Biodéchets

Froissy : utilisez le site de compostage

Aménagé face à l'entrée de la résidence de la rue des Charbons, à Froissy, le site de compostage partagé est à votre disposition ! Vous pouvez y déposer vos déchets de cuisine, reportez-vous aux consignes indiquées sur les bacs ! Le 25 avril, ce site a été officiellement mis en service, lors d'une journée de présentation et de sensibilisation organisée par la commune en partenariat avec l'OPAC de l'Oise et la communauté de communes de l'Oise picarde (CCOP). Si vous n'avez pas pu y participer et retirer votre bio-seau, contactez la mairie au 03 44 80 82 84. La loi impose aux intercommunalités de mettre à la disposition des habitants de son territoire des sites de compostage et la CCOP s'y conforme. Le prochain site devrait être mis en service à Breteuil.



Économies d'énergie

Modu'Logis : bientôt à Villers-Saint-Paul et Clermont

Les équipes de l'OPAC de l'Oise, de la communauté de communes de l'Oise Picarde et de l'association Tandem Immobilier étaient à Breteuil le 16 avril. Les locataires ont ainsi pu échanger avec elles, visiter l'appartement pédagogique de l'association et s'informer pour optimiser l'utilisation de leurs équipements. Avec la clé : des factures d'énergie maîtrisées ! Cette animation a permis aussi de rappeler les bons gestes pour trier et se débarrasser des encombrants. Notez sur vos agendas les prochains rendez-vous :

- le 11 juin à Villers Saint-Paul, de 14 h à 15h30 (58 rue Jean Jaurès et 1 avenue Nelson Mandela) ;
- le 25 juin, à Clermont, de 14 h à 15h30 (5, 7 et 9 avenue des Déportés).



Animation Saint-Maximin : Pâques

Pas de week-end de Pâques sans chocolat ! Le 20 avril, dans le quartier les Champignolles à Saint-Maximin, l'amicale des locataires a proposé une chasse aux œufs, des stands de maquillage, de coloriage et de barbe à papa. Une animation à laquelle s'est associée l'OPAC de l'Oise. Un grand bravo aux organisateurs !



Jugement Compiègne

Si tout locataire a, bien entendu, des droits, il a aussi des devoirs, parmi lesquels la jouissance paisible des lieux donnés à bail. Pour y avoir contrevenu, un locataire compiégnois a été expulsé de son appartement, conformément au jugement du tribunal judiciaire de Compiègne du 27 février 2025. Dès 2019, l'OPAC de l'Oise avait tenté de lui rappeler ses obligations, mais en vain, puisque les nuisances sonores diurnes et nocturnes ont perduré.

Infos travaux



Clermont

21 nouvelles colonnes enterrées

En mai, les travaux de remplacement de 21 colonnes enterrées ont débuté à Clermont, dans les quartiers des Sables et Beaujeu. Prévus sur 2 semaines, ils vont se poursuivre du 2 au 6 juin. C'est l'entreprise bretonne Vconsyst qui intervient pour réaliser cette opération qui entraîne des modifications de stationnement et de circulation. Merci de respecter le balisage ! Pendant les travaux, si les colonnes sont temporairement condamnées, utilisez les bacs mis à votre disposition. Cette opération d'un montant de 168788 € est entièrement financée par l'OPAC de l'Oise.



Laigneville et Liancourt

Vide-ordures condamnés

L'entreprise PCPV est intervenue en mai au 47 rue Étienne Dolet, à Liancourt, et dans les immeubles Bourgogne, Champagne et Dauphiné aux Hauts de Sailleville, à Laigneville. Elle a procédé à la condamnation des colonnes à vide-ordures, conformément au souhait exprimé par les locataires concernés. Après concertation, ils avaient signé un accord collectif de locataires à ce sujet, en octobre 2024 à Laigneville, et en novembre dernier à Liancourt.



Renseignements : 03 44 79 50 50

